

Accueil et adoption : regards croisés

Les expériences de l'adoption et de l'accueil familial, lorsqu'il se déroule sur un temps long, partagent un certain nombre de similitudes, mais aussi des différences importantes. Toutes deux relèvent à la fois d'une mesure de protection de l'enfance et représentent par ailleurs une façon, parmi d'autres, de « faire famille ». Quelles peuvent être leurs principales ressemblances et dissemblances ?

POINTS COMMUNS

- l'existence d'une double filiation / double appartenance filiative

Tant l'adoption que l'accueil familial implique la présence d'au moins deux couples de parents : parents de naissance de l'enfant, parents d'adoption ou d'accueil. Deux lignées co-habitent donc, à des places différentes et si possible complémentaires, pour composer le paysage filiatif de l'enfant concerné. Celui-ci aura à intégrer cette double appartenance dans la construction de son équilibre psychoaffectif et de son identité personnelle.

- défis d'attachement

L'histoire de l'enfant est marquée à ses débuts par une discontinuité relationnelle et affective importante, liée aux difficultés rencontrées par sa famille d'origine et pouvant expliquer qu'une mesure de protection, durable ou temporaire, aie été prise à son égard. Un tel parcours de vie n'est pas sans impact sur son sentiment de sécurité affective et sa capacité à établir des nouveaux liens d'attachement.

- défis dans la construction identitaire individuelle et familiale

Tant l'enfant adopté que l'enfant placé en famille d'accueil entre dans sa famille d'accueil ou d'adoption en étant porteur d'une différence ontologique : il est tenu à la fois de pouvoir s'identifier à son nouveau groupe d'appartenance, sans pour autant renoncer à son identité d'origine. De même, la famille qui l'accueille ou l'adopte devrait pouvoir lui faire une place sans rejeter sa différence, en respectant notamment son besoin de connaître et comprendre son histoire, d'affirmer son identité personnelle et d'exprimer sa loyauté envers les autres groupes dont il est issu et auxquels il se rattache.

- la présence d'une relation de loyauté entre l'enfant et ses familles

Tant l'adoption que l'accueil s'inscrivent dans un triangle relationnel qui met en contact et en relation dynamique des premiers parents, ou parents de naissance, des parents d'accueil ou d'adoption et un enfant. Ce dernier est amené à témoigner de sa loyauté non seulement à deux parents, mais à deux couples de parents, à l'image des enfants qui grandissent dans le contexte de familles recomposées. En effet, s'il ne peut être loyal à chacun des acteurs qui comptent pour lui d'une façon suffisamment consciente et positive, il risque d'être pris dans un conflit de loyauté et compromis dans son développement.

- le rôle de l'état

Enfin, être famille d'adoption ou famille d'accueil amène à ouvrir la porte de son espace personnel et privé à une certaine implication des autorités de l'Etat : celles-ci participent dans les deux cas à l'évaluation et l'autorisation préalable des familles et des couples demandeurs, ainsi qu'à l'appareillement et la surveillance des placements comme des adoptions.

DIFFERENCES

Si l'on explore plus en profondeur chacun de ces points communs, on découvre qu'autant de différences que de ressemblances séparent en réalité les familles d'accueil et les familles d'adoption :

- double filiation :

La place des parents biologiques diffère considérablement dans les deux situations : dans l'adoption, les parents de naissance ont renoncé ou ont été privés de leurs droits sur l'enfant qui change de nom de famille, parfois même de prénom. Les parents adoptifs se substituent aux parents de naissance (sauf dans l'adoption simple qui n'est pas reconnue en Suisse mais existe ailleurs), alors que dans l'accueil familial, on assiste non pas à une substitution filiative mais à une addition filiative : les différents acteurs s'inscrivent dans un système de co-parentalité, étant donné la présence légale et réelle des parents de naissance dans la vie de l'enfant. En adoption, cette présence est moindre mais elle reste déterminante sur le plan des représentations imaginaires et de la construction psychoaffective de l'enfant. En outre, les personnes adoptées peuvent, lorsqu'elles le souhaitent et y parviennent au terme d'une démarche de recherche d'origines, renouer avec leurs familles de naissance et réactiver ainsi parfois un système qu'on pourrait qualifier de « co-parenté ».

- défis d'attachement :

Le fait que la relation aux parents biologiques soit rompue dans l'adoption entraîne le vécu d'une perte et l'élaboration d'un processus psychique que l'on peut comparer (sans l'y confondre) à une forme de deuil : l'enfant, l'adolescent et l'adulte adopté sont confrontés à la tâche difficile de devoir accepter la perte de leurs premiers objets d'amour, mais aussi de leurs premières figures d'attachement, qu'elles soient leurs parents ou leurs substituts. Lorsqu'elles ont trop manqué, les relations futures des personnes concernées sont marquées par la crainte d'être abandonné à nouveau, ainsi que par l'anxiété ou l'évitement des liens d'intimité.

L'enfant placé vit quant à lui une situation différente qui l'inscrit, de façon temporaire, entre deux arbres de familles. La tension entre ces deux réseaux relationnels est ici réactivée de façon régulière, ce qui, parfois, lorsqu'il y a trop de conflits ou d'incertitudes de part et d'autre, peut accroître encore l'insécurité affective et les défis d'attachement. Comment aider l'enfant partagé à trouver une stabilité et une continuité relationnelle suffisante malgré les tensions et la complexité de sa situation, afin qu'il puisse progressivement intégrer la réalité de son histoire?

- défis identitaires :

Les références identitaires d'un grand nombre de personnes adoptées sont relatives à des pays émergents, souvent stigmatisés et représentés sous l'angle de la pauvreté, de la violence ou de la guerre. Les enfants héritent de telles représentations sociales vecteurs de préjugés qu'il s'agit de déconstruire, parfois non sans mal. Mais néanmoins, la distance géographique et culturelle qui sépare pays d'accueil et pays d'origine en adoption ne favorise-t-elle pas une certaine liberté dans la façon dont chaque famille, chaque enfant, adolescent puis adulte choisit de s'y rattacher ? Cette distance fait par contre souvent défaut dans la situation des enfants placés dont les parents peuvent aussi être issus du même milieu socioculturel ou à d'autres cultures ou sous-cultures. La proximité sociale et culturelle n'est-elle pas ici autant une opportunité de rencontre et de rapprochement qu'un risque de confusion?

- le rôle de l'état :

Enfin, le rôle que joue les autorités d'état diffère également : s'il n'est présent qu'au moment de la conception et de la naissance d'une famille adoptive, il reste impliqué de façon déterminante tout au long d'un placement en famille d'accueil, ce qui n'est pas sans effet sur la dynamique relationnelle du triangle « parents, parents d'accueil, enfant placé ». Sa présence, son action et la façon dont ses effets sont ressentis et vécus par les différents acteurs influent sur les liens à l'enfant, sur les sentiment de légitimité, de responsabilité et de sécurité de chacun.

Enfin, c'est bien sûr aussi sur la question des motivations parentales que l'accueil se différencie de l'adoption : les raisons qui amènent certains couples, la plupart déjà parents, à se lancer dans l'accueil familial ne sont pas les mêmes que celles des candidats adoptants en situation d'infécondité.

DMS, 3 mai 2015